

Ce qu'il faut savoir :

- AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- Objectif : soutenir l'installation ou le maintien de petits producteurs dans un périmètre proche (37 ou départements limitrophes)
- Avantages pour le consommateur :
des produits sains, locaux, de saison, une relation directe avec les producteurs ...
- Tous les producteurs travaillent en bio ou sont en conversion vers le bio
- Producteur de légumes : « Les bio de l'isle » : <http://lesbiodelisle.fr/>
- Les adhérents peuvent souscrire à un contrat pour un panier de légumes chaque semaine ou chaque quinzaine (semaines paires ou impaires)
- Il est proposé 2 tailles de paniers : « Grand », 7-8 légumes, 5.5 kg environ à 17€ et « Moyen », 5 légumes, 4 kg environ à 12€. Le règlement est effectué par chèque au début de chaque trimestre
- L'engagement est annuel : il n'y a pas de possibilité de « sauter » un panier, mais vous pouvez vous arranger avec un autre adhérent ou une connaissance pour qu'il le retire à votre place
- L'adhésion annuelle à l'association est de 16€, valable de Mars à Février (prorata si adhésion en cours d'année)
- Les distributions ont lieu chaque vendredi soir de 19h15 à 20h à l'école primaire d'Artannes
- La distribution des paniers est réalisée chaque vendredi par 3 adhérents (18:15 – 20:15)
- Il y a également une quinzaine d'autres producteurs qui livrent lors des distributions
- Chaque producteur fonctionne en collaboration avec un référent, lequel est un membre de l'association
- Les périodicités de livraison sont variables en fonction des producteurs (Ponctuelles, hebdomadaires, mensuelles ou semestrielles)
- Il n'y a aucune obligation de commande
- Les commandes sont effectuées à l'avance par l'intermédiaire d'un site internet (la commande peut porter sur une ou plusieurs distributions)
- En fonction des producteurs, le règlement peut être demandé préalablement à la première livraison
- Une participation des adhérents au fonctionnement de l'association est demandée (assurer au minimum 2 distributions)
- Une participation active aux événements organisés par l'association est souhaitée (journée associations, promotion diverses, pique-nique, aide ponctuel aux producteurs ...)